

# Espérance de vie et retraite

## La France pourrait compter 150 000 centenaires en 2050



Michel Di Martino,  
 Doctorant en droit privé  
 École doctorale DGEP-laboratoire CRJFC Besançon,  
 Président du tribunal de commerce de Lons-le-Saunier

Depuis plusieurs décennies, l'espérance de vie progresse d'un trimestre par année, soit un an tous les 4/5 ans. De 1900 à l'an 2000, en un siècle donc, l'espérance de vie des Français est passée de 48 ans à 79 ans... Cette espérance de vie a progressé de 14 ans au cours des 60 dernières années, et de 4 ans depuis 2005.

Un constat : d'après l'INSEE, les personnes qui ont atteint 60 ans en 2017, peuvent espérer vivre en moyenne jusqu'à 83 ans pour les hommes et 88 ans pour les femmes.

Cette espérance de vie à 60 ans devrait être de 32 ans pour les femmes, et de 30 ans pour les hommes en 2060 ! L'espérance de vie à la naissance atteint 79,5 ans pour les hommes et 86,4 ans pour les femmes en 2018. Toujours selon l'INSEE, l'espérance de vie à la naissance atteindrait, en 2070, 93 ans pour les femmes et 90 ans pour les hommes.

Cette espérance de vie commune pourrait être de 103 ans en 2300, selon l'ONU.

### ESPÉRANCE DE VIE CHEZ LES FONCTIONNAIRES

Une étude de la Caisse des dépôts précise qu'en regard de l'ensemble des Français, l'espérance de vie des fonctionnaires (hommes) est :

- supérieure de 3 ans pour les fonctionnaires de la catégorie A ;
  - supérieure de 2 ans pour la catégorie B ;
  - inférieure de 6 mois pour les agents de la catégorie C ;
- À noter que ces derniers partent à la retraite plus tôt que les autres fonctionnaires.

### ESPÉRANCE DE VIE ET RETRAITE

Nous avons vu plus haut qu'à 60 ans. Un homme peut espérer vivre en moyenne jusqu'à 83 ans et à 88 ans pour une femme... Pour un départ à la retraite à 62 ans, cela signifie une durée moyenne de vie à la retraite de :

- 21 ans pour les hommes ;
  - 26 ans pour les femmes.
- Cette durée ne peut aller qu'en progression ; il est clair que l'âge de départ en retraite et/ou le montant des pensions doivent évoluer en fonction de l'espérance de vie de chaque génération.

### RÉPARTITION ACTIFS-RETRAITÉS

Le ratio actif sur retraités ne cesse de baisser. Il y avait 4 actifs pour un retraité en 1960 ;

RÉGIMES	COTISANTS	RETRAITÉS
Régime général (Sécurité sociale) – salariés	18,7 millions	14,4 millions
Mutualité Sociale Agricole (salariés)	677 527	2,5 millions
Agents civils et militaires de l'État	2 millions	2,16 millions
Agents Fonction Publique Territoriale et Hospitalière	2,2 millions	1,05 million
SNCF, RATP, etc.	500 000	1 million
Mines	1 675	261 641
Marins	31 073	112 263
Ouvriers de l'État	26 183	84 378
Banque de France	10 587	16 845
Ex – SEITA	5	8 482
Port Autonome de Strasbourg (2016)	172	209
Régime Agricole (exploitants indépendants)	480 462	1 426 007
Professions libérales (notaires, architectes, experts-comptables)	672 280	351 943
Avocats (CNBF)	67 720	16 540
SSI (ancien RSI), indépendants artisans, commerçants)	2,2 millions	2 millions
Caisse de retraite chemin de fer Franco-éthiopien	0	10

- 1,8 actif pour un retraité en 2010 ;
- 1,7 actif pour un retraité en 2018 ;
- Il y aura 1,2 actif pour un retraité en 2050.

Il est intéressant de faire la comparaison entre actifs et retraités dans les principaux régimes de retraite en 2018. (Voir tableau ci-dessus). À noter que la France compte aujourd'hui 17 millions de retraités répartis en 42 régimes. Les versements de retraites ont représenté 314 milliards d'euros en 2017.

### ORIGINE DES RÉGIMES SPÉCIAUX

En 1947, après la fin de la guerre, le régime général de la retraite mis en place, permettait le versement d'une indemnité égale à environ 40 % du dernier salaire. Devant cette insuffisance, certaines professions bien organisées (SNCF, Comédie française, Banque de France, mineurs, etc.) ont pris l'initiative de créer leur propre régime et se sont séparées du système général. Malgré l'évolution de ces professions, le décalage et le contexte économique actuel, ces régimes perdurent toujours et sont devenus, par comparaison à d'autres régimes, source d'injustice et d'inégalités...

### RÉPARTITION COTISANTS/RETRAITÉS EN FONCTION DES RÉGIMES (EXTRAITS)

On constate des écarts importants selon les régimes entre cotisants et retraités où l'équilibre est réalisé grâce à la solidarité de l'État et du contribuable.

### ESPÉRANCE DE VIE ET NIVEAU DE VIE

Le niveau de vie a manifestement une incidence sur l'espérance de vie. On a pu constater un écart de 13 ans entre les plus aisés et les plus modestes ; plus on est aisé, plus l'espérance de vie est élevée. Ainsi parmi les plus aisés, l'espérance de vie chez les hommes à la naissance est de 84,4 ans, contre 71,7 ans parmi les plus pauvres, soit 13 ans d'écart. Les femmes aisées vivent en général plus longtemps que les hommes (+6 ans en moyenne).

Pourquoi cet écart ? D'après l'INSEE, le niveau de vie peut être la cause directe d'un état de santé plus ou moins bon, et les difficultés financières peuvent limiter l'accès aux soins...

Avec ou sans diplôme, plus on est aisé, plus l'espérance de vie augmente.

Dans son étude, plus poussée, l'INSEE relève qu'aux alentours d'un niveau de vie de 1 000 euros par mois,

100 euros supplémentaires sont associés à 0,9 année d'espérance de vie en plus chez les hommes et 0,7 année chez les femmes. Cet écart n'est plus que de 0,3 année, pour un niveau de vie de 2 000 euros par mois...

### ESPÉRANCE DE VIE ET RÉGION

Toujours selon l'INSEE, la probabilité de décéder est variable selon la région de résidence. Ainsi, on vit plus longtemps en Occitanie et moins longtemps dans les Hauts-de-France. L'Occitanie et les Pays de la Loire se situent en tête du classement alors que les Hauts-de-France arrivent en dernier. En prenant les extrêmes, les personnes vivant en Occitanie ont en moyenne un risque de décès inférieur à 6 % par rapport à celui des personnes résidant en Auvergne-Rhône-Alpes. Risque également inférieur à 16 % à celui des personnes résidant dans le Grand Est, et de 20 % pour les personnes résidant dans les Hauts-de-France...

L'espérance de vie est également très favorable à Paris et dans le sud.

### TOUS CENTENAIRES ?

Phénomène lié à l'espérance de vie : la France a de plus en plus de centenaires. Ils étaient 200 en 1950, 3 800 en 1990, 19 000 au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ils pourraient être près de 30 000 au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La France pourrait compter 150 000 centenaires en 2050, 270 000 en 2070... Ces futurs centenaires ont aujourd'hui autour de 70 ans pour 2050, et 50 ans pour 2070...

Après la Suisse et le Japon, la France est le pays où leur progression est la plus rapide. D'après Jean-Marie Robine, directeur de recherches à l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), ils doubleront tous les cinq ans... Malgré la canicule de 2003 qui a provoqué le décès de milliers de personnes âgées, cette catégorie de citoyens augmente, notamment grâce aux progrès de la médecine. On comptera également bientôt par dizaines les « supercentenaires » (110 et plus), mais cela concernera très peu d'hommes.

Aujourd'hui, il y aurait 320 000 centenaires dans le Monde.

### ÂGE LÉGAL DE DÉPART À LA RETRAITE

Nous savons que l'âge de départ en retraite est actuellement au centre du débat politique. D'après les données de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), l'âge moyen effectif de départ est de 62 ans et 8 mois, malgré un âge légal de départ à 62 ans. Il est également opportun de se comparer avec les principaux pays et de connaître leur évolution dans ce domaine.

### ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE PAR PAYS

D'après le tableau ci-dessus, on peut constater que la plupart des pays prennent en compte l'espérance de vie... L'Allemagne, dont l'excédent des caisses publiques de retraite avait terminé l'année 2018 avec un solde positif de 4 milliards d'euros, porterait l'âge de départ à 67 ans, pour deux raisons :

PAYS	ÂGE DE DÉPART	TENDANCE
Allemagne	65 ans et 7 mois	67 ans en 2029
Autriche	H : 65 ans F : 60 ans	Entre 2024 et 2033, augmentation de l'âge de retraite des femmes pour atteindre l'âge des hommes
Belgique	65 ans	66 ans à partir de février 2025 – 67 ans à partir de février 2030
Danemark	65 ans et 6 mois	67 ans entre 2019 et 2022 68 ans en 2030
Espagne	65 ans	67 ans si durée de cotisations suffisantes
Irlande	66 ans	67 ans en 2021 – 68 ans en 2028
Italie	67 ans	-
Luxembourg	65 ans	-
Norvège	62 ans	-
Portugal	66 ans et 6 mois	-
Royaume-Uni	65 ans	66 ans en octobre 2020
Suisse	H : 65 ans F : 64 ans	-
USA	65 ans	-
Canada	65 ans	-
Russie	H : 60 à 65 ans F : 55 à 60 ans	65 ans pour les hommes en 2028 63 ans pour les femmes en 2034

- afin de pérenniser l'équilibre financier ;
- afin de pallier la forte pénurie de personnel qualifié.

### ÉQUILIBRE FINANCIER DES RÉGIMES DE RETRAITE

En matière de retraite, la France est le pays le plus déséquilibré du monde et fait partie des pays les plus généreux de l'Union européenne en matière d'âge de départ à la retraite. Même si l'âge légal du départ à la retraite est maintenu à 62 ans, les Français devront dans tous les cas travailler au-delà de cet âge pour maintenir un revenu de remplacement décent, afin de ne pas tomber sous le seuil de pauvreté. À l'heure où pour de nombreux Français les régimes de répartition ne suffisent plus et la solidarité s'essouffera, la retraite devra être complétée par de l'épargne personnelle constituée tout au cours de la vie active.

Les placements retraite encore insuffisants représentent actuellement 230 milliards d'euros, trop faible en regard des placements assurance-vie qui s'élèvent à 1 750 milliards d'euros. Étant bien précisé que certains contrats assurance-vie ont bien été réalisés comme des placements en vue de la retraite. Près de 600 milliards d'euros de l'encours placement assurance-vie (près du tiers) serait prédestinés au financement des retraites.

C'est bien à cet effet que le gouvernement, dans le cadre de la loi PACTE du 23 mai 2019, a totalement rénové les produits retraite en permettant des déductions fiscales, des versements obligatoires et des passerelles entre ces différents produits actuels, anciens et futurs dans un but de simplification et de meilleure compréhension. Le nouveau PER (Plan d'Épargne Retraite) regroupera tous les anciens placements retraite : PERP, PERCO, MADELIN, Art. 83 et 82 etc., en plus simple...

Le cumul emploi-retraite sera également facilité (pour ne pas dire encouragé), afin de maintenir un revenu décent au futur retraité ; sans oublier la nécessité du maintien des « jeunes retraités » (beaucoup de retraités sont encore en pleine forme à 62 ans !), forts d'expériences, encore très utiles pour pallier la pénurie de personnel qualifié dans notre économie. Bon à savoir : les retraités de plus de 64 ans en activité sont trois fois plus nombreux en Suisse que chez nous...

### EN CONCLUSION - RÉFLEXIONS

L'allongement de l'espérance de vie ; l'augmentation du nombre de retraités ; la diminution du nombre de cotisants ; la baisse de la natalité ; la limite de la prise en charge par la solidarité nationale ; l'irréversibilité des avantages acquis... sont autant de données qui rendent l'équation très difficile, voire impossible à résoudre pour un gouvernement.

- C'est pour cette raison que certaines décisions, telles que :
- l'allongement de l'âge de départ à la retraite ;
- la stabilité et l'adaptation des pensions selon les régimes qui devront être complétés par une épargne personnelle indispensable pour combler les insuffisances de pensions ;
- le cumul emploi-retraite encouragé pendant la retraite avec ouverture de nouveaux droits, afin de maintenir un revenu décent, comme nous l'avons déjà précisé ;
- l'augmentation des cotisations... seront inéluctables et doivent être mises en place sans trop tarder.